



SOLDIS Info N° 3

Association nationale pour la mémoire
des militaires portés disparus en Algérie

" Il ne faut pas les oublier.
Dire seulement leur nom, c'est les défendre, c'est les sauver.
Camarades de régiment, quand vous vous retrouverez, parlez des morts,
parlez-en librement, comme s'ils étaient encore vivants....
Ils ne mourront pas tant que nous les aimerons."

Roland DORGELES

SOLDIS INFO N° 3

JANVIER 2017

Le mot du président de SOLDIS

*Merci à ceux
qui nous soutiennent*



UNC



FNAM



ACPG-CATM



Souvenir Français
(affilié)



ASAF



Secours de
France



Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION
DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE
ET DES ARCHIVES

Notre association présente un caractère un peu particulier, car son activité se résume aux recherches effectuées pour identifier les militaires portés disparus.

De ce fait, le fonctionnement de l'association est en quelque sorte « virtuelle », dans la mesure où elle n'organise aucune activité permettant aux membres de se rencontrer.

Toute l'énergie de l'équipe dirigeante, tous les moyens financiers disponibles sont uniquement tournés vers l'unique but de notre action : dresser la liste des militaires portés disparus en Algérie.

Ce travail, qui est très prenant, est augmenté par les nombreux courriers qu'il faut échanger avec tous ceux qui prennent contact pour apporter une information ou poser une question.

Il faut aussi prendre des contacts avec divers organismes soit pour expliquer ce que nous faisons, soit pour avoir accès à des archives ou à des renseignements.

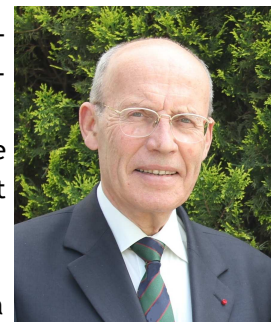
Tout cela demande beaucoup de temps et il est difficile de consacrer à chacun de vous l'attention que vous méritez. Nous prions chacun d'entre vous de nous en excuser, en espérant cependant que nous avons toujours bien répondu à vos courriers ou courriels.

Malgré cela, votre soutien nous est indispensable et nous vous en remercions vivement. Indispensable pour nous encourager à poursuivre notre travail, mais aussi indispensable pour nous fournir les moyens financiers nécessaires car nous ne pouvons dépendre uniquement de subventions aléatoires.

Soyez donc assurés de notre total dévouement à la mission que nous nous sommes fixés et que nous espérons bien voir aboutir, avec votre aide, d'ici un à 2 ans si nous parvenons à maintenir notre rythme de travail.

Et en ce début d'année, je forme le vœu que vous soyez toujours plus nombreux à nous témoigner votre intérêt et votre confiance. Pensez à faire connaître notre démarche et à recruter des amis.

Très bonne année à tous, dans le souvenir de nos militaires portés disparus en Algérie.



Au 1er
septembre 2016,
l'Association
compte 250
membres

Le général (2S) Henry-Jean FOURNIER
Président de SOLDIS ALGERIE

L'ASSEMBLEE GENERALE 2016

L'Assemblée générale 2016 de l'Association SOLDIS ALGERIE s'est tenue à Paris, le 1^{er} novembre 2016, dans les locaux de l'association Défense et renouveau de l'Action Civique (D.R.A.C.) qui a bien voulu mettre gracieusement une salle de réunion à notre disposition.

Régulièrement convoqués par courrier postal, les membres de l'association ont été très peu nombreux à participer à cette assemblée qui a néanmoins pu se tenir, conformément aux statuts, en raison du nombre important de procurations reçues (76). Le président remercie les membres qui, en adressant leur pouvoir, ont ainsi manifesté leur soutien aux organisateurs. Il remercie également les membres qui sont demeurés silencieux de la confiance ainsi accordée aux responsables de l'association.

En ouvrant la réunion, le président a constaté le faible nombre des participants et reconnu l'erreur de choisir pour date un jour férié, correspondant à une date éloignant les personnes de leur domicile. Ce choix reposait sur la volonté de regrouper le même jour l'assemblée générale et la messe du souvenir, qui a eu lieu le matin même en la cathédrale des Invalides, à Paris, à la date de création de l'association. Celle-ci correspond elle-même à la date anniversaire du début de la guerre d'Algérie (1^{er} novembre 1954).

Une autre date sera donc proposée l'année prochaine, afin de permettre au plus grand nombre de participer à l'A.G. s'ils le souhaitent.

Le président a ensuite dressé un bilan de l'action de l'association, en rappelant tout d'abord qu'elle compte désormais **plus de 250 membres**, en deux années d'existence, ce qui témoigne d'un intérêt certain pour la démarche entreprise et constitue un puissant encouragement pour les responsables.

Il a également rappelé que l'association disposait du soutien officiel du Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants (SEDAC) et avait noué de nombreux liens avec plusieurs associations importantes du monde combattant, qui apportent toutes un soutien concret à notre association (voir encadré ci-contre).

SOLDIS entretient également des relations avec le Groupe de Recherche des Français Disparus en Algérie (G.R.F.D.A.) qui s'intéresse aux disparus civils.

Enfin, des contacts ont été pris avec le Cercle Algérien et son Centre de Documentation de Perpignan, où a été élevé le « Mur des Disparus », principalement dédié aux civils.

Le Président remercie ces différentes associations de leur soutien et de leur participation à son action

BILAN DES ACTIVITES

Après avoir rappelé les objectifs de SOLDIS, le président a dressé un tableau des actions entreprises depuis la création de l'association :

- participation à plusieurs réunions au Cabinet du SEDAC
- recherches au SHD et dans les organismes rattachés (CAPM notamment)
- relations avec diverses familles de disparus, qui ont adhéré à sa démarche
- publications dans diverses revues combattantes et dans la presse (voir page 4)
- conférences de présentation de l'action de SOLDIS (à Clermont-Ferrand, Saintes, A.G. des Anciens de Cherchell, congrès CATM 24, UDAC 24, St-Etienne, Vannes)

LES ASSOCIATIONS QUI AIDENT SOLDIS

La Fédération nationale des ACPG-CATM,

dont l'antenne périgourdine accueille le siège de SOLDIS et qui est représentée au sein du C.A.

•L' Union Nationale des Combattants,

avec laquelle a été passée une convention et qui est représentée au sein du C.A.

•La Fédération Nationale André Maginot,

avec laquelle une convention est en cours de mise au point et qui est représentée au sein du C.A.

•L'ASAF, qui, depuis les débuts, apporte son soutien moral et le support de ses moyens médiatiques

•Le Souvenir Français, auquel l'association a adhéré,

• Le Secours de France, qui apporte une aide matérielle

Un grand merci à tous !

Le président a ensuite détaillé les divers travaux effectués :

1°) recensement des cas de disparition à partir de tous les travaux effectués précédemment, de la fouille des archives, de la lecture de divers ouvrages et du recueil de témoignages. Ce travail a permis de dresser une liste nominative comportant plus de **1400 cas** correspondant aux critères définissant une disparition et ayant conduit au classement des personnes concernées comme « présumées disparues ».

2°) catégorisation de ces différents cas en fonction du « destin » des militaires concernés :

- morts dont le corps a été retrouvé
- prisonniers libérés
- prisonniers évadés
- non disparus (personnes ayant réapparu par la suite)
- déserteurs (ayant fait l'objet d'une décision judiciaire)
- portés disparus (faisant l'objet des travaux de SOLDIS)

3°) la répartition entre ces différentes catégories se fait à la suite de l'étude de chaque dossier individuel des « présumés disparus » afin de vérifier leur « destin ».

Seuls sont conservés les « portés disparus », dont le nombre s'élèverait, en l'état actuel des travaux, à environ **un millier**, comportant 50% de militaires français de souche européenne (F.S.E.) et 50% de militaires français de souche nord-africaine (F.S.N.A.).

Il est rappelé que l'étude de SOLDIS exclue les supplétifs.

4°) L'étude des dossiers individuels des portés disparus permet d'établir, pour chacun, une fiche personnelle rassemblant, de manière aussi exhaustive que possible, la totalité des informations concernant la personne concernée, depuis son état-civil jusqu'au jugement déclaratif de décès qui a clos administrativement le dossier de disparition.

Ce travail, long et fastidieux, s'enrichit au fur et à mesure de la consultation des archives, par recoupement successif des différentes informations recueillies.

C'est la raison pour laquelle il a été décidé de ne publier aucune liste nominative tant que ce travail de recensement et de vérification individuelle n'aura pas été conduit à son terme, afin de ne pas prendre le risque de diffuser des données erronées.

BILAN FINANCIER

En l'absence du Trésorier, empêché et excusé, le président présente ensuite le bilan du budget de l'année 2016 (voir tableau)

Grâce aux dons et cotisations reçues au cours de l'année, l'association termine l'année avec un bilan positif, malgré l'absence de subvention reçue à la date de l'assemblée générale. (Cette lacune a été comblée depuis, grâce à l'attribution d'une subvention de 3000 euros par le SEDAC, versée en fin d'année 2016).

La situation financière permet donc à SOLDIS de poursuivre son action et ses recherches, qui entraînent des frais importants au chapitre déplacement et communication.

Chapitre	Recettes	Dépenses
Cotisations et dons	4 351,88	
Subventions		
Fonctionnement		408,94
Communication		1276,25
Relations		179,40
Bureautique		174,00
Déplacements		2229,02
Reliquat 2015	3520,80	
TOTAL	7872,68	4267,61
	BILAN	3605,07

Bien que réduits à l'essentiel, ces frais sont incontournables, car ils contribuent directement aux buts de l'association et à son activité principale : l'identification des militaires disparus.

PARU dans
les Dernières Nouvelles d'Alsace

GUERRE D'ALGÉRIE

Les portés disparus de l'armée française

Combien sont-ils ces militaires qui, en diverses circonstances (captivité, accident, permission, désertion...), ont été considérés comme « disparus » par l'armée française et dont les corps n'ont jamais été retrouvés ? Une association tente de dresser la liste de ces soldats. Il y en aurait entre cinq cents et mille.

Le 2 octobre 1956, le sergent Roland (*) et sa section tombent dans une embuscade dans le djebel Zettidj (région d'Alfou). Si la plupart des soldats de cette unité appartenant au 1^{er} régiment d'infanterie motorisée réussissent à décrocher, trois d'entre eux sont faits prisonniers par l'armée de libération nationale (ALN). Le corps du sergent Roland, appelé du contingent, cultivateur en Mayenne, n'a jamais été retrouvé. Les circonstances de sa mort ne sont pas connues.

« La gestion par l'armée de ce problème des disparus a été inhumaine »

En l'absence de toute information, le ministère des Armées déclenche la procédure de jugement déclaratif de décès qui est prononcé le 17 septembre 1963 par le tribunal de grande instance de Laval. « Mort pour la France », cet homme, né en 1934, reçoit à titre posthume la croix de la valeur militaire. Mais pour sa famille, il reste porté disparu. Ils sont des centaines dans ce cas. Des centaines de militaires français dont les corps n'ont jamais été récupérés par les familles. « La gestion par l'armée de ce problème des disparus a été inhumaine », souligne le général



Patrouilles de militaires français passant devant le corps d'un soldat du FLN, en juillet 1956. AFP

Fournier, président de Soldis (pour "soldats disparus"), association créée en novembre 2014. « Les familles n'ont eu aucune information si ce n'est un télégramme annonçant la disparition du militaire puis une lettre du chef de corps commentant cette dernière ». Enfin, en 1963 ou 1964, le jugement administratif déclarant la mort de l'intéressé n'a pas pu clore le deuil et surtout répondre aux interrogations des proches.

Soldis s'est lancée dans un exhaustif travail de mémoire : recenser l'ensemble des portés disparus. « À ce jour, nous avons pu constituer une centaine de fiches », annonce le général Fournier. « Pour chaque cas, j'ai consulté toutes les données administratives existantes et les ai vérifiées. On a donc la certitude que le militaire n'a pas eu de destin ultérieur après sa disparition ». Car si, à la suite d'une embuscade, d'un enlèvement, d'un coup de main de

la part de l'ALN, le soldat a bien été enregistré, par les autorités militaires, comme « manquant », il a pu, en effet, « réapparaître » par la suite. Et les cas de figure sont nombreux : on a retrouvé le cadavre, il a été retenu par le FLN, il s'est évadé, il a pu désertier aussi. Difficile donc d'établir un chiffre précis de ces portés disparus. Ils seraient « entre 500 et 1 000 », indique, le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens combattants, Jean-Marc

Todeschini, dans une réponse apportée en avril dernier au député du Morbihan Jean-Pierre Le Roch. « La fourchette est large car, selon les sources, on prend en compte ou non les soldats français d'origine nord-africaine », note le général Fournier.

Avant mais aussi après le 19 mars 1962

Et puis, certaines études ne comptabilisent pas les disparus après la signature des accords d'Évian (19 mars 1962) ou après la déclaration d'indépendance (2 juillet 1962). Or, rappelle le général Fournier, les troupes françaises sont restées sur le sol algérien jusqu'en juillet 1964 et de nombreux civils et militaires français ont

été enlevés et tués durant ces deux années postérieures à l'indépendance.

Soldis se donne comme premier objectif de dresser une liste aussi complète que possible de ces hommes et de renseigner leur famille sur les circonstances de leur disparition. Puis viendra le temps d'élever un monument à leur mémoire, sorte de « tombeau virtuel de ces disparus », estime le général Fournier. À l'image de cette stèle érigée au Père Lachaise l'an dernier à la mémoire de vingt appelés portés disparus à la suite de l'attaque de leur cantonnement, le 31 octobre 1956, dans le village des Abdelys. ■

NICOLAS ROQUEJEFFRE

» (*) Nom d'emprunt.

LES PRISONNIERS, « OUTIL DE COMMUNICATION »

Le flou qui règne autour du nombre des disparus est lié à la réticence des autorités militaires à reconnaître ces cas de disparition. « On ne voulait pas admettre à l'époque que le FLN (front de libération nationale) était capable de capturer nos soldats », explique le général Fournier. « Il ne fallait pas porter atteinte au moral des troupes ». « Faire des prisonniers, c'est, pour l'ALN, se comporter comme une armée légitime », ajoute l'historienne Raphaëlle Branche qui a consacré un ouvrage sur le sujet (*). « Les Algériens ont ainsi des gens dans leur main, pour négocier, pour faire du chantage, à des fins de communication pour dire qu'ils les traitent bien ». Des prisonniers dont le destin est variable. « Soit ils meurent pour des raisons pratiques : ils sont blessés, ils ne marchent pas assez vite alors on les exécute. Soit ils sont tués avec force publicité, une façon de répondre à la France qui guillotine en face. Soit ils sont libérés car ils encombrant la marche et on les laisse sur le bord de la route ou alors leur libération est médiatisée. Soit ils meurent dans les maquis car il n'y a pas de camp de prisonniers en Algérie ». ■

» (*) Prisonniers du FLN, Payot, 2014, 284 pages.

BOOFZHEIM

L'impossible deuil

Mille drapeaux

À l'occasion de la Journée nationale d'hommage du 5 décembre, le cercle de défense des combattants d'Afrique du Nord organise l'opération « 1 000 drapeaux pour 100 000 morts ». Il espère réunir ce jour-là 1 000 porte-drapeaux qui s'incorporeront devant la tombe du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe à l'issue de la cérémonie commémorative qui se tiendra au qual Branly. Il s'agit d'un hommage aux « 75 000 Français de souche nord-africaine (harkis) tués durant cette guerre auxquels s'ajoutent les 25 000 soldats français » décédés.

5 décembre, 19 mars

Depuis la promulgation de la loi du 6 décembre 2012, le 19 mars est « la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ». Elle fait référence au 19 mars 1962, jour du cessez-le-feu décrété au lendemain de la signature des accords d'Évian.

Une date depuis toujours revendiquée par les adhérents de la FNACA (fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie), principale association de vétérans, regroupant en grande majorité des anciens appelés du contingent.

Mais il y a les tenants d'une autre date commémorative, le 5 décembre, qui correspond à l'inauguration, par Jacques Chirac, d'un mémorial qual Branly dédié aux victimes d'Afrique du Nord. Comme l'Union nationale des combattants.

« Respectueuse du souvenir des 535 soldats français morts après ce cessez-le-feu, des milliers de pieds-noirs et de musulmans fidèles à la France, massacrés après cette date, notamment à Oran le 5 juillet 1962, des harkis et des supplétifs de l'armée française, abandonnés sans armes et pourchassés au-delà du 19 mars, l'UNC refuse de participer à la commémoration qui fait fi de toutes ces victimes », notait l'association dans un communiqué cette année.

Le frère de Raoul Chombeau, un habitant de Boofzheim, a disparu le 7 juillet 1962 dans l'Oranie. Jusqu'à leur mort, ses parents ont cru qu'il allait revenir à la maison.

NOUS SOMMES en mai 1961, Michel Chombeau, pâtissier à Biarritz, est incorporé dans l'armée française. Quatre mois plus tard, le jeune homme d'à peine 20 ans rejoint une Algérie qui vient de connaître le putsch des généraux Challe, Joughaud, Salan et Zeller.

Il est affecté au 22^e régiment d'infanterie de marine. Alors que les négociations s'engagent entre les autorités françaises et le gouvernement provisoire de la République algérienne, l'armée stoppe les opérations offensives. L'indépendance de l'état algérien est déclarée le 2 juillet 1962, quatre mois après le cessez-le-feu du 19 mars. Pour autant, les troupes françaises ne quittent pas l'ancien département. Et plusieurs dizaines de militaires vont enco-

re trouver la mort après cette date symbolique. C'est le cas de Michel qui disparaît le 7 juillet 1962 entre Bou-Sfer et Am-el-Turk, dans l'Oranie. « Michel, deux autres appelés et un sergent ont disparu ce jour-là. Sont-ils partis en patrouille ? Sont-ils sortis en ville sans en avoir l'autorisation ? Je n'ai aucune information. Je n'ai pas pu mettre la main sur le journal de marche du régiment », témoigne Raoul, son frère cadet.

« Jusqu'à sa mort, ma mère a cru qu'il pouvait être encore en vie »

Ce n'est qu'en août 1962, un bon mois après les faits, que deux gendarmes toquent à la porte de Charlotte et Henry Chombeau, les parents. « J'ai entendu ma mère hurler lorsqu'ils ont annoncé la disparition de Michel ». Comme son corps n'a pas été retrouvé et qu'il n'est pas officiellement mort, les gendarmes envisagent toutes les hypothèses et le font savoir aux parents : désertion, ralliement à l'OAS. « Mon père n'en pouvait plus. Il a écrit à tout le monde, a fait



Raoul Chombeau avec, à la main, l'une des rares photos de son frère, Michel. PHOTO DNA - JEAN-PAUL KAISER

jouer quelques relations pour tenter d'en savoir plus ». Sans succès.

Ses affaires personnelles n'ont jamais rejoint Biarritz. « J'ai vu des vautours venir à la maison persuader mes parents de les payer pour qu'ils enquêtent sur la disparition de Michel. Jusqu'à sa mort il y a trois ans, ma mère a cru qu'il pouvait être encore en vie ».

Ce n'est qu'à sa retraite, en 1999, que Raoul se plonge dans le dossier de son frère et décide de partir au combat contre une administration et un ministère sans aucune

compassion ni écoute. « Plus d'une fois j'ai eu envie de retourner la baraque », lâche l'ancien militaire. Michel a bien été reconnu « mort pour la France » en avril 1964, par un jugement du tribunal de grande instance de Bayonne.

Mais Raoul a dû batailler pour obtenir le titre de reconnaissance de la Nation, diplôme certifiant « les services rendus à la France ». Idem pour l'inscription du nom de Michel Chombeau sur le mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, qual Branly à Paris. « Il a fallu trois ans pour qu'enfin son nom figure sur ce mémorial. Mais au départ, le ministère refusait car mon frère a disparu après le 2 juillet 1962 ! » Raoul Chombeau sait qu'il a très peu, voire aucune chance de retrouver les restes de son frère. Aujourd'hui, il se bat pour que tous ces disparus aient droit à une reconnaissance officielle. À travers un espace mémoriel par exemple. ■

N. R.